## COMITE CONSULTATIF DES HABITANTS Contribution n° 5 en date du 10 juillet 2021

## Point no 1

Concernant <u>l'adressage</u> aujourd'hui terminé sur la commune avec la pose des plaques nominatives des hameaux et leurs voiries, ainsi que la distribution à domicile de celles comportant le numéro attribué à chacun, le CCDH:

- pointe et demande que soit « rattrapée » l'anomalie consistant à ne pas avoir porté mention de « Madame » et de son nom éventuel, sur le justificatif officiel du changement d'adresse. Cet oubli pose des problèmes que le seul « usage » ne peut régler, et encore moins l'attestation d'hébergement produite par le titulaire masculin de l'adresse à l'intéressée!

Le changement d'adresse n'étant pas du fait des habitants eux-mêmes, il apparaît indispensable d'éditer rapidement un document rectificatif officiel qui simplifiera les démarches de mise à jour auprès des services et prestataires concernés.

## Point n° 2

- demande à Mr le Maire l'accord sur la présence aux réunions informatives et d'échanges organisées dans <u>les hameaux</u>, d'un membre ès qualité du CCDH (non résident lui-même du hameau).

## Point no 3

- présentera, comme prévu dans ses statuts, son <u>premier rapport annuel</u> en séance publique du Conseil Municipal du 23 septembre 2021.